



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel
et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties**Vingt-deuxième réunion**

Genève, 19-21 juin 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017
et 2018-2021, y compris les questions financières.****Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise
en œuvre des programmes de travail de la Convention
pour 2015-2017 et 2018-2021****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la décision adoptée par la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement à sa sixième session (Budva, Monténégro, 11-13 septembre 2017) (voir le document ECE/MP.PP/2017/2/Add.1, décision VI/6, par. 9). Il donne un aperçu des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail de la Convention pour 2015-2017 en ce qui concerne la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Il contient également des informations sur l'état des contributions et des dépenses au 16 mars 2018 en ce qui concerne l'exécution du programme de travail pour 2018-2021.



I. Généralités

1. Le présent rapport donne un aperçu des contributions et des dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2015-2017 de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (ECE/MP.PP/2014/2/Add.1, décision V/6, annexe I), en ce qui concerne la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Il fournit également des informations sur l'état des contributions et des dépenses relatives à l'exécution du programme de travail de la Convention pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2017/2/Add.1, décision VI/5, annexe I) à la date du 16 mars 2018¹. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport (à savoir 1^{er} janvier 2017-16 mars 2018), le secrétariat a continué de faire preuve d'une grande prudence dans l'affectation des ressources, ce qui est en grande partie dû au fait que beaucoup de contributions ne lui étaient pas encore parvenues en début d'exercice, une situation qui a engendré des incertitudes quant à la disponibilité de fonds en quantité suffisante. Il a fait divers efforts dans le but d'encourager les contributions en nature et, partant, de moins faire appel au fonds d'affectation spéciale. Le secrétariat continuera de rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de maintenir un nombre satisfaisant d'activités et de partager les coûts d'exécution.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre de la Convention, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés au moyen du fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus dépend de la disponibilité et du niveau des contributions reçues. Étant donné que le dispositif financier actuel repose sur des contributions volontaires sans fournir d'indication quant à leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, rendant du même coup le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme les années précédentes, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'accorder la priorité à la sécurisation des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an à l'avance avant d'engager un collaborateur. Il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités au cours de la période à l'examen uniquement grâce aux économies qui avaient été constituées à la fin de chacune des deux années précédentes.

3. Pour assurer la continuité des travaux et le respect des engagements, le secrétariat a dû régulièrement revoir la répartition des tâches entre ses collaborateurs, afin que le travail soit fait en temps voulu lorsqu'il existait des priorités concurrentes².

4. À compter du 1^{er} février 2016, l'arrangement temporaire consistant à financer le poste d'un membre du personnel administratif par le biais du prélèvement de 13 % opéré au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE a été supprimé. Ce poste est indispensable pour apporter l'appui administratif nécessaire aux activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, notamment les

¹ Pour une présentation de fond de l'exécution du programme de travail au cours de la période considérée, on consultera le document paru sous la cote ECE/MP.PP/WG.1/2018/4.

² Après le départ d'un fonctionnaire de classe P-2 en août 2014, le poste correspondant a été occupé à titre temporaire par un membre du personnel titulaire d'un engagement de courte durée, jusqu'à ce que la procédure officielle de recrutement d'un fonctionnaire de classe P-2 engagé pour une durée déterminée soit achevée en mai 2015. Un fonctionnaire de classe P-3, dont le poste était financé au moyen des ressources extrabudgétaires, a quitté le secrétariat en août 2016 et un fonctionnaire de classe P-2, dont le poste était financé au titre du budget ordinaire, était en congé temporaire jusqu'au 28 février 2017. Du personnel temporaire a donc été recruté aux classes P-2 et P-1 pour assurer les tâches pertinentes, notamment les préparatifs et le service des séances des sessions les plus récentes des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole, en septembre 2017. La procédure de recrutement d'un fonctionnaire pour une durée déterminée sur un poste P-3 financé au moyen des ressources extrabudgétaires est actuellement en cours.

dispositions administratives à prendre pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires des deux traités. Afin que l'exécution du programme de travail ne subisse aucune interruption, le secrétariat a recruté un agent d'administration dont le poste sera financé au moyen des ressources extrabudgétaires.

II. Contributions

5. L'indication des « contributions ajustées » dans les colonnes correspondantes des tableaux 1 et 2 ci-dessous a pour objet de donner une image plus réaliste des ressources effectivement disponibles au cours d'une année donnée. Les contributions versées par les Parties et les Signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été versées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours des années précédentes, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les ressources nécessaires pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans tous les tableaux ont été arrondis.

A. Contributions financières et annonces de contributions

Tableau 1

Contributions reçues en 2017 et pour 2017 aux fins de la Convention et du Protocole, au 16 mars 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	27 996	27 996	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2017, visant à appuyer la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales
Autriche	-	10 929	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	5 022	5 022	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	11 065	-	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	5 532	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Azerbaïdjan	293	293	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (État fédéral)	21 762	21 762	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 009	1 009	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Wallonie)	4 091	4 091	Pour la Convention d'Aarhus 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Bosnie-Herzégovine	-	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Bulgarie	1 936	1 936	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Chypre	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2017
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2017
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Danemark	-	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2017
	-	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2017
	10 675	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Espagne	5 896	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	5 896	5 896	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Estonie	-	2 370	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2018
Finlande	10 000	10 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
France	-	71 744	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	70 575	-	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	32 017	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	35 294	35 294	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Grèce	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2017
	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	1 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Irlande	-	5 464	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	5 924	-	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	-	3 279	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	3 555	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Italie	106 157	106 157	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	-	29 757	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 89 272 dollars) ; annualisée pour 2017
	7 109	7 109	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2017-2018, reçue en 2017
Kazakhstan	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Kirghizistan	858	858	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Lettonie	2 000	2 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	1 185	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Lituanie	1 067	1 067	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	2 323	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
	2 323	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2019, reçue en 2017
	2 323	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2020, reçue en 2017
Luxembourg	1 086	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	1 086	1 086	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	543	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	543	543	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Malte	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Monténégro	-	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	500	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	57 400	-	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'organisations non gouvernementales et financer les dépenses de personnel correspondantes portant sur l'organisation des réunions et les voyages de ces experts, reçue en 2017
Pays-Bas	-	47 771	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	21 345	21 345	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Pologne	-	5 308	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Portugal	503	503	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
République de Moldova	1 000	1 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Roumanie	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	500	-	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	46 512	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	46 512	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
Slovaquie	-	807	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Slovénie	4 132	4 132	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	-	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	4 132	-	Pour la Convention d'Aarhus 2012, reçue en 2017
	4 132	-	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2017
Suède	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2017- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Suisse	40 161	40 161	Pour la Convention d'Aarhus 2017, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	72 993	72 993	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Tchéquie	-	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	-	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	5 000	-	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	10 000	-	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Union européenne	106 724	106 724	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Total	1 009 220	964 499	
Dont : montant explicitement affecté au Protocole sur les RRTP	286 276	251 273	

Abbréviation : Protocole sur les RRTP = Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties à la Convention suivantes : Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Malte et Ukraine.

Tableau 2
Contributions reçues en 2018 et pour 2018 aux fins de la Convention et du Protocole, au 16 mars 2018
(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2018- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Autriche	-	11 065	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	-	5 532	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2018- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Danemark	21 400	21 400	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	-	10 675	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Estonie	2 370	-	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2018
France	-	70 575	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
Irlande	-	5 924	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	-	3 555	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Italie	124 224	124 224	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	-	7 109	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017-2018, reçue en 2017
	6 211	6 211	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017-2018, reçue en 2018
Lettonie	-	1 185	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Lituanie	-	2 323	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Monténégro	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	-	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Norvège	39 970	39 970	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018
	-	57 400	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018 pour appuyer la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'organisations non gouvernementales et financer les dépenses de personnel correspondantes portant sur l'organisation des réunions et les voyages de ces experts, reçue en 2017
Pologne	5 974	5 974	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	45 512	45 512	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Slovaquie	908	908	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	597	597	Pour le Protocole sur les RRTP 2018

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2018- montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Suède	34 970	34 970	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	17 970	17 970	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Tchéquie	-	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	-	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Total	375 606	556 970	
Dont : montant explicitement affecté au Protocole sur les RRTP	27 567	59 014	

Abréviation : Protocole sur les RRTP = Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

Tableau 3

Annonces de contributions pour la période 2015-2021, au 16 mars 2018

(Dans la monnaie d'origine)

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Autriche	EUR	10 000	Pour la Convention d'Aarhus 2019
	EUR	10 000	Pour la Convention d'Aarhus 2020
	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2019
	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2020
	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2021
France	EUR	30 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Hongrie	USD	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	USD	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Israël	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Kazakhstan	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Lettonie	USD	2 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	EUR	1 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
République de Moldova	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Serbie	USD	1 600	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	USD	1 600	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	USD	1 600	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	USD	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	USD	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
	USD	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Suisse	CHF	40 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	CHF	70 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Ukraine	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Union européenne	EUR	100 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	USD	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
	USD	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2019
	USD	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2020
	USD	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2021

Abréviation : Protocole sur les RRTP = Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

B. Contributions en nature

6. Les contributions en nature ci-après ont été apportées au cours de la période à l'examen³ :

a) Aide du Gouvernement du Monténégro pour organiser et accueillir la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, le débat conjoint de haut niveau et les réunions préparatoires correspondantes (Budva, Monténégro, 10-15 septembre 2017) ;

b) Aide du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Monténégro aux fins de l'organisation des sessions des Réunions des Parties et des réunions préparatoires correspondantes ;

c) Aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour organiser les sessions des Réunions des Parties, les réunions préparatoires correspondantes et plusieurs manifestations parallèles, ainsi que pour permettre aux représentants d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, aux représentants du pouvoir judiciaire et à un certain nombre de participants des centres Aarhus de se rendre aux sessions des Réunions des Parties, aux manifestations parallèles et aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole ;

d) Aide du Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale portant sur l'organisation de plusieurs manifestations parallèles et visant à permettre aux représentants du pouvoir judiciaire et à d'autres juristes de se rendre aux sessions des Réunions des Parties, aux manifestations parallèles et aux réunions des organes subsidiaires au titre de la Convention et du Protocole ;

e) Aide des Gouvernements français, italien et suédois, du secrétariat de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de l'Organisation de coopération et de

³ Les contributions en nature destinées exclusivement aux activités menées au titre du Protocole sur les RRTP figurent dans le rapport établi pour la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2017/9).

développement économiques, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'organisations non gouvernementales pour organiser des manifestations en marge des sessions des Réunions des Parties.

III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses

7. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous indiquent le montant estimatif des dépenses et les prévisions de dépenses. Ils ne portent que sur les dépenses destinées à être couvertes par les contributions volontaires versées conformément aux mécanismes financiers de la Convention et du Protocole par le biais du fonds d'affectation spéciale. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les chiffres ont été arrondis et peuvent varier en fonction du règlement administratif de l'ONU. Les dépenses indiquées sont celles qui se rapportent à l'exécution des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 au titre de la Convention d'Aarhus. Les dépenses liées au Protocole sur les RRTP sont communiquées aux organes du Protocole.

Tableau 4

Montant estimatif des dépenses pour la période janvier-décembre 2017, au 16 mars 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information ^a	Journées de travail	17 000 ^b
	Sous-traitance/consultants	- ^c
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	20 500
II. Participation du public	Journées de travail	15 000 ^d
Total partiel		15 000
III. Accès à la justice	Journées de travail	34 000 ^e
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	23 439
	Total partiel	57 439
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	7 500 ^f
Total partiel		7 500
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	174 902 ^g
	Sous-traitance/consultants	16 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	61 253
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
	Total partiel	255 655
VI. Renforcement des capacités ^h	Journées de travail	16 000 ⁱ
Total partiel		16 000

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
VII. Mécanisme d'établissement des rapports	Journées de travail	j
Total partiel		-
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Journées de travail	25 931 ^k
	Sous-traitance/consultants	5 112 ^l
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	1 604
Total partiel		32 647
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	36 863 ^m
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts)	- ⁿ
Total partiel		36 863
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris des préparatifs de la sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail ^p	219 931 ^p
	Sous-traitances/consultants	22 980
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	89 981
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	15 000 ^q
Total partiel		347 892
XI. Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties		- ^r
Total partiel		-
XII. Domaines d'appui horizontal	Formation du personnel	4 000
	Journées de travail (services de secrétariat) ^s	75 600
Total partiel		79 600
Total (domaines d'activité I à XII)		869 097
Dépenses d'appui au programme (13 %)		112 983
Total général		982 080

Abréviation : Lignes directrices d'Almaty = Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

Notes : Les estimations liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes *a* à *s* ci-dessous sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée entre parenthèses.

^a Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.

^b Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2017 (5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-3).

^c La mise à niveau du portail Web PRTR.net sera financée par la contribution au programme de travail établi au titre du Protocole.

^d Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (10 % d'un P-2).

^e Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2017 (20 % d'un P-3).

- ^f Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (5 % d'un P-2).
- ^g Total de 80 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et total de 80 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 (80 % d'un P-3 et 80 % d'un P-1).
- ^h Ces activités de renforcement des capacités sont menées dans des domaines qui concernent la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques ou accès à la justice, par exemple) sont comptabilisées sous ce domaine.
- ⁱ Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2017 et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-2).
- ^j Les dépenses de personnel apparaissent sous le domaine d'activité X.
- ^k Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 et total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (5 % d'un P-3, 10 % d'un P-2 et 5 % d'un P-1).
- ^l Conformément à la pratique établie, certaines publications devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'ONU.
- ^m Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 et total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (10 % d'un P-3, 10 % d'un P-2 et 10 % d'un P-1).
- ⁿ Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la promotion des Lignes directrices d'Almaty apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions).
- ^o Y compris des conseils juridiques et des tâches à caractère général.
- ^p Total de 75 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à décembre 2017 et total de 60 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-2 de janvier à octobre 2017 (70 % d'un P-3, 5 % d'un P-3, 60 % d'un P-2 et 5 % d'un P-1).
- ^q Les frais de voyage des participants à la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus et à la Réunion des Parties au Protocole et les frais afférents aux participants qui ont assisté seulement au débat conjoint de haut niveau sont répartis à parts égales entre la Convention et son Protocole.
- ^r Les dépenses apparaissent sous le domaine d'activité X.
- ^s Soixante-dix pour cent des dépenses afférentes à un agent des services généraux G-4 de janvier à décembre 2017 (70 % d'un G-4, le reste de son temps de travail, 30 %, étant consacré au Protocole).

Tableau 5

Prévisions de dépenses de janvier à décembre 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information ^a	Journées de travail	53 100 ^b
	Sous-traitance/consultants	10 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	- ^c
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	7 000
Total partiel		70 100
II. Participation du public	Journées de travail	28 080 ^d
	Sous-traitance/consultants	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	40 800
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	7 000
Total partiel		80 880

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
III. Accès à la justice	Journées de travail	61 950 ^e
	Sous-traitance/consultants	4 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	40 800
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	7 000
Total partiel		113 750
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	7 020 ^f
	Sous-traitance/consultants	4 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
Total partiel		14 520
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	218 820 ^g
	Sous-traitance/consultants	25 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	91 800
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	7 000
Total partiel		342 620
VI. Renforcement des capacités ^h	Journées de travail	26 550 ⁱ
	Sous-traitance/consultants	2 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	7 000
Total partiel		38 550
VII. Mécanisme d'établissement des rapports	Journées de travail	^j
Total partiel		-
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Journées de travail	24 720 ^k
	Sous-traitance/consultants	5 000 ^l
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	7 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	10 000
Total partiel		46 720

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépense</i>
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	40 590 ^m
	Sous-traitance/consultants	5 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 400 ⁿ
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
Total partiel		52 490
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris des préparatifs de la septième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail ^o	33 570 ^p
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	60 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
Total partiel		97 070
XI. Septième session ordinaire de la Réunion des Parties		- ^q
Total partiel		-
XII. Domaines d'appui horizontal	Journées de travail (services de secrétariat) ^r	80 500
	Formation du personnel	4 000
Total partiel		84 500
Total (domaines d'activité I-XII)		941 200
Dépenses d'appui au programme (13 %)		122 356
Total général		1 063 556

Abréviation : Lignes directrices d'Almaty = Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

Notes : Les prévisions liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes a à r ci-dessous sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée entre parenthèses.

^a Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.

^b Total de 30 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018 (30 % d'un P-3).

^c Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur l'accès à l'information apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions).

^d Total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 20 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à septembre 2018 (20 % d'un P-3 et 20 % d'un P-1).

^e Total de 35 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018 (35 % d'un P-3).

^f Total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à septembre 2018 (5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-1).

^g Total de 80 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018, total de 55 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 55 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à septembre 2018 (80 % d'un P-3, 55 % d'un P-3 et 55 % d'un P-1).

^h Ces activités de renforcement des capacités sont menées dans des domaines qui concernent la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques ou accès à la justice, par exemple) sont comptabilisées sous ce domaine.

ⁱ Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018 (15 % d'un P-3).

^j Les dépenses de personnel apparaissent sous le domaine d'activité X.

^k Total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018, total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à septembre 2018 (5 % d'un P-3, 5 % d'un P-3, 5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-1).

^l Conformément à la pratique établie, certaines publications devraient être financées au titre du budget ordinaire de l'ONU.

^m Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018, total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 10 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-1 de janvier à septembre 2018 (10 % d'un P-3, 10 % d'un P-3, 5 % d'un P-3 et 10 % d'un P-1).

ⁿ Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la promotion des Lignes directrices d'Almaty apparaissent sous le domaine d'activité X (coordination et supervision des activités intersessions).

^o Y compris des conseils juridiques et des tâches à caractère général.

^p Total de 15 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de janvier à décembre 2018, total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire P-3 de septembre à décembre 2018 et total de 5 % des dépenses afférentes à un fonctionnaire de classe P-1 de janvier à septembre 2018 (10 % d'un P-3, 5 % d'un P-3, 5 % d'un P-3 et 5 % d'un P-1).

^q Sans objet pour cette année.

^r Soixante-dix pour cent des dépenses afférentes à un agent des services généraux G-4/G-5 de janvier à décembre 2018 (70 % d'un G-4/G-5, le reste de son temps de travail, 30 %, étant consacré au Protocole).
